

**Championnat Bretagne Voile Performance Catamarans / grade 5a
les SAMEDI 1 avril et DIMANCHE 2 avril 2023
Saint Lunaire
Autorité Organisatrice : Yacht Club de Saint-Lunaire**

AVIS DE COURSE

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile et le règlement du championnat de Bretagne.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 31/03/2023 au plus tard.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

https://stlunaire.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=122190&controle=85fca84b

3. COMMUNICATION

L'Avis de Course et les Annexes aux IC sont également consultables à l'adresse :

<https://www.ycsl.net/about-3-2>

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : C1 / C3 / C4

4.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le 31/03/23

Adresse lien inscription :

https://stlunaire.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=122190&controle=85fca84b

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur le site internet. Merci de le retourner par mail au YCSL au plus tard le 29 Mars 2023, nous vous enverrons un rib pour le règlement.

Les inscriptions de dernières minutes sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable.

4.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ou la licence pratiquant avec le certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- l'autorisation de port de publicité.
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

5. DROITS A PAYER

Catamaran double : 48 euros

Catamaran solitaire : 24 euros

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Le samedi 1^{er} avril de 9 :30 à 11 :00 dans la salle de réunion du YCSL (Sud)

6.2. Jours de course :

Samedi 1^{er} avril 2023 :

- 13h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

Dimanche 2 avril 2023 :

- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane** ou **Type Trapèze**

8. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.(comportant un virement et un empannage)

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

10.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de :3

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme de Dinard

Tel. 0 821 23 55 00

Site internet <http://www.dinardemeraudetourisme.com>



YCSL (Yacht Club de Saint-Lunaire) Site internet <https://ycsl.net> mail : ycsl@ycsl.net
téléphone : 02.99.46.30.04



Yacht Club de Saint-Lunaire – Association loi 1901
51 rue du yacht club – 35800 SAINT LUNAIRE
02.99.46.30.04 – ycsl@ycsl.net
Centre d'entretien et d'hivernage : 02.99.88.02.01 – atelier@ycsl.net
SIRET : 77776480400020 APE : 9312Z - www.ycsl.net

Centre Nautique de la Richardais
13 passage Piqueriotte _ 35780 LA RICHARDAIS
02.99.88.51.57 – cnr35@wanadoo.fr

